

Recommandations pour la création, la mise à jour et la mise en qualité des données ROR

Phase transitoire avant le déploiement du registre national des structures de la recherche RNeST adossé à ROR

Le ROR (Research Organization Registry) est un identifiant international, ouvert et interopérable, conçu pour décrire de manière unique et pérenne les établissements et structures de recherche. Il s'impose progressivement comme un identifiant pivot dans l'écosystème mondial de la recherche. À terme, le ROR sera aligné avec le futur référentiel national des structures de recherche, et constituera un point d'entrée essentiel pour consolider et fiabiliser les données de la recherche au niveau national comme international.

Dans le cadre de la transition vers le déploiement d'un référentiel national des structures de recherche, ces recommandations visent à encadrer et homogénéiser à l'échelle française la création, la mise à jour et l'amélioration de la qualité des données associées à l'identifiant ROR (Research Organization Registry). Elles s'inscrivent dans le prolongement des travaux liés au cadre de référence national des structures de la recherche, dont la consolidation est en cours. Elles ont été élaborées par un groupe d'experts multi-établissements¹ mobilisés dans le cadre de la feuille de route "Identifiants uniques et circulation des données".

Ces recommandations ont vocation à guider les établissements pendant la phase transitoire, en amont de l'ouverture du Registre National des Structures de la Recherche (RNeST), qui deviendra à terme le point de vérité et la source de confiance pour les données ROR au niveau national.

Points de vigilance :

Ces recommandations sont appelées à évoluer en fonction de l'avancée des travaux du cadre de référence des structures de la recherche. Il est donc essentiel de rester attentif aux mises à jour et aux ajustements qui pourront être apportés à mesure de la structuration du dispositif national.

¹ Composé de membres du Comex ORCID France : Benjamin Bober / Carole Melzac - Abes, Stéphanie Jougleux - U. Bordeaux, Amélie Fiocca - INRAE, Aurore Cartier - U. Lyon 3, Alicia Leon y Barella - U. Lille, Olivier Fruchart - CNRS et des membres du GT conception RNeST (Guillaume Godet - Nantes Université, Célia Lentreten / Virginie Lang - U. Lorraine, Lucie Chanas - Univ. Paris Cité, Nicolas Alarcon - Sorbonne Université, Laure Lefrançois / Magali Puech - U. Montpellier, Lucie Albaret - Université Grenoble Alpes

1. Définition et périmètre des structures de la recherche et de leurs relations

1.1. Définition des types de structure

Établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche

Est considéré comme établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche, les établissements disposant d'une personnalité morale et juridique et ayant une relation de tutelle avec au moins une entité de recherche.

Entité de recherche ou de services scientifiques d'un établissement

Est considérée comme entité de recherche ou de services scientifiques d'un établissement, toute entité disposant de personnels affectés, d'un budget propre et ayant à minima une mission de recherche ou de services scientifiques.

1.2. Définition des relations entre structures

Relation parents/enfants

La relation Parents/enfants offerte dans ROR doit être uniquement utilisée pour représenter la relation de rattachement entre entités et établissement tel que décrit dans le cadre de référence.

Les liens Parents/enfants ne concerne que les liens directs entre une structure et ses tutelles.

Il existe 3 relations de rattachement :

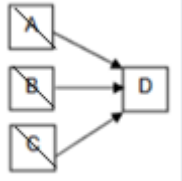
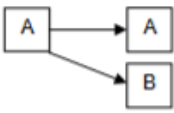
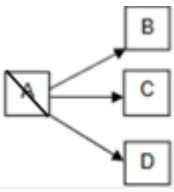
- *Tutelle principale* : établissement signant la convention de l'entité et pilotant la stratégie scientifique sur l'ensemble du périmètre de l'entité :
 - Une entité peut être rattachée à une ou plusieurs tutelles principales ;
 - Un établissement peut être tutelle principale de zéro ou plusieurs entités.
- *Tutelle associée* : établissement signant la convention de l'entité mais ne pilotant la stratégie scientifique que sur une partie du périmètre de l'entité
 - Une entité peut être rattachée à zéro ou plusieurs tutelles associées ;
 - Un établissement peut être tutelle associée de zéro ou plusieurs entités.
- *Participant* : établissement ne signant pas la convention de l'entité mais apportant des moyens financiers ou humains
 - Une entité peut être rattachée à zéro ou plusieurs participants ;
 - Un établissement peut participer à zéro ou plusieurs entités.

Relation successeur / prédécesseur

La relation successeur / prédécesseur offerte dans ROR doit être uniquement utilisée pour représenter les principes de filiation des entités tel que décrit dans le cadre de référence.

- Cette relation devra être créée selon les changements majeurs pouvant intervenir dans la vie d'une entité et listés dans le tableau ci-dessous.
- Lors de l'ouverture d'une entité, il est nécessaire de vérifier que le statut soit « actif » et d'indiquer la date d'ouverture.
- Lors de la fermeture d'une entité, il est nécessaire d'indiquer le statut inactif. ROR ne permet pas d'indiquer de date de fermeture.

Tableau récapitulant les changements majeurs pouvant intervenir dans la vie d'une entité de recherche et conséquences (filiation)

Nom	Illustration	Description	Conséquences pour la structure d'origine	Conséquence pour la nouvelle structure
Création		Création d'une nouvelle structure, sans structure d'origine	Sans objet	Une nouvelle entité est créée
Arrêt		L'entité est fermée	Fermeture de l'entité qui n'apparaîtra désormais que dans l'historisation de cette dernière	Sans objet
Succession		L'entité B créée succède à l'entité A fermée.	A est fermée	L'entité B est créée et poursuit une partie au moins de l'activité de A
Intégration		Une entité est fermée (B) pour être intégrée dans une autre structure (A)	B est fermée. A reste ouverte sous le même identifiant	Sans objet
Fusion		Deux (ou plus) entités (A, B, C) se regroupent dans une nouvelle structure (D)	Les entités d'origine sont fermées à la date d'effet de la fusion	Création d'une nouvelle entité, à la date d'effet de la fusion
Essaimage		Une partie d'une entité (B) se sépare du reste de l'entité (A)	L'entité d'origine reste ouverte sous le même identifiant	Une nouvelle entité est créée, pour la partie qui a "essaimé" et un nouvel identifiant lui est attribué
Eclatement / Scission		Une entité existante (A) se sépare en deux (ou plus) autres entités (B, C, D)	L'entité d'origine est fermée à la date d'effet de l'éclatement	Création de deux (ou plus) nouvelles entités, à la date d'effet de l'éclatement

Organisations liées

La relation organisations liées offerte dans ROR doit être uniquement utilisée pour représenter la relation de collaboration entre entités tel que décrit dans le cadre de référence.

Il existe 2 relations de collaboration :

- *Intégrée* : pour les entités faisant partie d'une autre entité
 - Une entité peut être intégrée à zéro ou une entité
 - Une entité peut intégrer zéro ou plusieurs entités
 - *Participante* : pour les entités participant à une ou plusieurs autres entités
 - Une entité participer à zéro ou plusieurs tutelles associées
 - Une entité peut posséder zéro ou plusieurs entités participantes
- A noter : la relation « participante » n'entraîne pas une transitivité tutélaire, c'est-à-dire que toutes les tutelles de l'entité à laquelle participent des entités ne sont pas nécessairement tutelles de l'entité participante.

2. Modalités de gestion des structures pendant la phase transitoire

Dans l'attente de l'ouverture du registre national (RNeST), les établissements sont appelés à agir de manière proactive et coordonnée pour garantir la qualité et la cohérence des données relatives aux structures de recherche référencées dans ROR. Trois grands types d'actions peuvent être conduits : l'ajout de nouvelles structures, la mise à jour d'entités existantes et la vérification/mise en qualité des informations.

2.1. Ajout d'une structure

L'ajout d'une structure peut se faire individuellement via un [formulaire dédié](#) ou de manière groupée par import de masse à l'aide d'un fichier Excel (<https://ror.org/registry/#bulk-requests>).

Dans tous les cas, il convient de :

- Renseigner de manière exhaustive les différentes formes du nom :
 - Nom officiel
 - Les formes alternatives : il est important d'indiquer toutes les formes alternatives connus (ex : numéros d'unité, notamment pour les UMR) et dans différentes langues
 - Les acronymes
- D'indiquer la date de création
- Si la structure est créée suite à une succession, une intégration, une fusion ou un éclatement/scission, il est nécessaire de basculer le(s) entité(s) fermée(s) en statut « inactif » afin de permettre de reconstituer l'historique des entités.
- Le type étant une métadonnée obligatoire dans ROR, il est nécessaire d'en indiquer au moins un. Une unité de recherche correspond au type « facility ». Un établissement correspond au type « education » pour une université ou une école, et « government » pour un organisme. En cas de doute, il existe le type « other ».

2.2. Mise à jour d'une structure

La mise à jour d'une structure doit être déclenchée uniquement en cas de modification majeure officiellement notifiée (cf. tableau récapitulant les changements majeurs pouvant intervenir dans la vie d'une entité de recherche et conséquences). Sont concernés :

- La création d'une nouvelle entité
- Son arrêt définitif
- Son intégration dans une autre entité existante
- Une fusion entre plusieurs entités
- Un essaimage, lorsqu'une partie d'une entité se sépare du reste de l'entité pour en créer une nouvelle
- Un éclatement ou une scission, donnant naissance à plusieurs unités distinctes

Ces changements doivent être accompagnés d'une documentation claire (dates, tutelles, liens de succession, ...) pour garantir la traçabilité.

2.3. Vérification et mise en qualité des données

Pour garantir la fiabilité du référentiel, il est recommandé d'engager un travail de vérification approfondie. Le début d'un contrat quinquennal (lié à la vague d'évaluation) constitue une période particulièrement opportune pour ce type de démarche, car il coïncide souvent avec des évolutions majeures dans la structuration des entités de recherche.

Ce travail de vérification et de mise en qualité des données nécessite de :

- Établir un état des lieux des entités rattachées à l'établissement (structures de recherche actives, inactives, non référencées)
- Contrôler la nature de chaque structure (type d'organisation)
- Contrôler les liens de rattachement parents/enfant de chaque structure
- Contrôler les liens de succession : existence des prédécesseurs, date d'ouverture
- Créer les structures manquantes, si nécessaire, en suivant les modalités décrites ci-dessus